

## Implantation d'un établissement touristique d'hébergement sur la route du Maïdo

Il s'agit de proposer un concept global (hébergement, restauration, loisirs, services, ...) puis de gérer et d'exploiter cet établissement d'hébergement hôtelier.

Les projets devront s'articuler autour de 5 axes :

- Un hébergement (3\* minimum) complémentaire à l'offre actuelle
- Une offre en adéquation avec les tendances et l'évolution de la demande
- Une contribution au développement économique local
- La nécessité de cultiver l'identité du territoire
- L'inscription dans les stratégies de territoire

Le cahier des charges, le règlement d'appel à projets ainsi que les annexes vous seront transmis après que vous ayez saisi vos coordonnées dans le formulaire ci-dessous.

Aucun dossier papier ne sera remis.

La date de clôture de réception des candidatures et des projets est fixée au: **Jeudi 6 février 2020 à 14h**

**Les informations recueillies via le formulaire ci-après vont nous permettre de vous transmettre le dossier et toutes informations concernant l'appel à projets Parc Hôtel du Maïdo.**

**Les destinataires des données sont les agents administratifs affectés au traitement de cet appel à projet de la Direction Développement Economie Locale de la commune de Saint-Paul.**

**Conformément à la réglementation sur la protection des données applicable (qui désigne le Règlement général sur la protection des données – RGPD) et la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de traitement restreint, de**

**vous opposer au traitement, ainsi que d'obtention d'une copie de vos données personnelles.**

**Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment pour des motifs légitimes.**

**Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction Développement Economie, Mairie de Saint-Paul, Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex (0262 45 90 69), mail : [ddel@mairie-saintpaul.fr](mailto:ddel@mairie-saintpaul.fr)**

**En cas de non réponse du service dans un délai « raisonnable », vous avez la possibilité de contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) à l'adresse mail : [dpo@mairie-saintpaul.fr](mailto:dpo@mairie-saintpaul.fr), ou déposer une plainte auprès de la CNIL (Commission Nationale d'Informatique et des Libertés), sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.**

**Toute demande abusive au regard des lois et règlements pourra être rejetée.**